

# LE CARILLON



## Sommaire

Le mot du Maire.....	1
Commune d'Heugnes.....	2
Société des chasseurs.....	3
Etat civil.....	3
Infos pratiques.....	3
Familles Rurales.....	4
Noël et vœux.....	5
Monument aux morts.....	6/7/8
Cantine scolaire.....	8

## LE MOT DU MAIRE

Il est regrettable que le mot du maire serve à quelques rappels au civisme mais le « je m'en foutisme » dépasse parfois les limites.

L'indiscipline dans les transports scolaires est de plus en plus préoccupante. J'ai récemment adressé à chaque famille un courrier et le règlement des transports scolaires. J'espère qu'il a été lu. Qu'un chauffeur de car soit insulté par des enfants d'âge de primaire est inadmissible. Si l'affaire se renouvelle, il y aura sanction.

Les chiens qui divaguent, en particulier dans le bourg, occasionnent des désagréments divers. Le maire ne raconte pas partout que des chiens sont en liberté. C'est la réalité : ils sont en liberté, au vu et au su de tout le monde. Les personnes qui ont été importunées en venant à la boulangerie ou à la mairie peuvent en témoigner s'il le faut. Alors, à compter de la réception du Carillon dans les foyers, mission sera donnée à la gendarmerie de verbaliser.

Bien que l'amélioration dans le tri des ordures ménagères soit réelle et j'espère durable, il reste quelques administrés qui n'ont toujours pas assimilé (ou qui ne le veulent pas) que lorsque le ramassage passe chaque semaine à leur porte, ils n'ont pas à venir déposer plusieurs fois par semaine au conteneur route de Pellevoisin.

A l'approche de l'hiver, je rappelle que les bidons en plastique ayant contenu du pétrole vont à la déchetterie, non au pied des conteneurs.

Un peu de discipline, allié à un peu de civisme ne peuvent que rendre la vie collective plus agréable.

Bernard GARNIER

Bulletin Municipal N° 39  
NOVEMBRE 2004

# COMMUNE D'HEUGNES

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOUT 2004



*Réuni sous la présidence du maire, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :*

### • **Eclairage public,**

#### **Route de Palluau-Sur-Indre**

Le Conseil accepte le devis de l'entreprise MERCIER, de Luçay-Le-Mâle, d'un montant de 913,74 € ttc pour les travaux d'extension à effectuer sur le réseau de l'éclairage public.

### • **Coupe de bois dans la forêt communale**

Le Conseil laisse à l'ONF le soin de fixer le prix de retrait de la coupe de bois des parcelles 9 et 11, vendue par appel d'offres le 19 octobre prochain.

### • **Personnel communal :**

Le Conseil

- accepte de porter la durée hebdomadaire de travail de l'agent administratif à 35 heures à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

- Emet un avis favorable à la proposition du maire de fixer par arrêté la liste des autorisations d'absence accordées aux agents communaux pour les événements familiaux divers.

- Prend acte de la demande de départ en retraite formulée par la secrétaire de mairie, avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

### • **Taxes et produits irrecouvrables**

Inscrit au budget les sommes nécessaires à la mise en non valeur des produits irrecouvrables lesquels s'élèvent à 469,52 €uros.

### • **Questions diverses**

Le Conseil :

- reporte à une date ultérieure sa décision concernant une demande de

dérogation au règlement présentée par la Société Communale de Chasse.

- Accepte la proposition de la Société SEPP d'Olivet et décide d'offrir un *Almanach du Berry* à chaque foyer bénéficiaire du Colis de Noël.



## CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2004

*Réuni sous la présidence du maire, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :*

### • **Prodédure judiciaire pour recouvrement de loyers impayés**

Le Maire rend compte au Conseil de l'avancement de la procédure engagée pour le recouvrement des loyers impayés. Le Conseil mandate le maire pour représenter la commune devant le Tribunal.

### • **Demande de M. Lemaitre**

M. Lemaitre ayant émis le souhait d'acquérir un puit sis au lieudit « Trompesouris », le Conseil juge nécessaire de s'informer des servitudes qui y sont rattachées avant de prendre position.

### • **Courrier de la Société communale des chasseurs**

La société communale des chasseurs ayant sollicité une dérogation afin que les anciens sociétaires puissent continuer à bénéficier d'une carte, le Conseil consent à rapporter sa déci-

sion en ce sens que les dispositions prises par délibération du 26 mars 2004 ne seront applicables qu'aux nouveaux sociétaires et ce à compter de la saison 2006-2007.

### • **Enquête publique SA Les Composables Jacquelin - Ecueillé**

Le conseil prend connaissance du dossier déposé par le directeur de la SA Les Composables Jacquelin, en vue de régulariser, au regard du Code de l'Environnement, la situation administrative de la fabrique de meubles qu'il exploite route de Buzançais à Ecueillé. Ce dossier soumis à enquête publique n'appelle aucune observation de la part du Conseil.

### • **Achat d'une gazinière pour la cantine scolaire**

Le maire expose au conseil que la gazinière de la cantine scolaire présente un état d'usure avancé qui justifie son remplacement. Le Conseil donne son accord et charge le maire de solliciter des offres auprès de fournisseurs spécialisés dans ce type de matériel.

### • **Construction du garage-atelier communal**

Le Conseil autorise la maire à déposer la demande de permis de construire de ce bâtiment, au nom de la commune, auprès des services de l'Equipement.

### • **Projet de parc éolien**

Le Maire a informé le Conseil d'un projet de parc éolien, actuellement au stade de la pré-étude dont le suivi est de la compétence de la communauté de communes. Le Conseil a pris acte de ce projet.

# SOCIETE COMMUNALE DES CHASSEURS DE HEUGNES

La Société Communale des chasseurs de Heugnes s'est réunie en assemblée générale le 29 août 2004, sous la présidence d'Alain Perraguin en présence de vingt-deux sociétaires sur trente-cinq.

Les rapports d'activités et financiers présentés par le trésorier et approuvés à l'unanimité, se trouvent en baisse par rapport à l'année précédente.

Cette année est différente puisqu'il n'y aura plus de lâcher de faisans de tir suite à la construction d'une volière à ciel ouvert et à l'interdiction du tir de la poule faisane sur la commune ainsi que du coq pour la société et d'une grande majorité des propriétaires de la commune.

Les cotisations n'augmenteront pas et restent fixées à 60 € pour les sociétaires de la commune, à 90 € pour les sociétaires hors commune et 10 € pour les invités.

Une majoration de 20 € sera demandée aux sociétaires qui n'auront pas participé à la réalisation de la volière, ainsi que 5 € à ceux qui ne participeront pas au nettoyage des layons le dimanche 12 septembre 2004 à 8 heures 30.

Chaque chasseur est autorisé à tuer un lièvre et deux perdrix par journée de chasse et limité à deux lièvres pour toute la saison.

Les horaires d'ouverture sur les terrains communaux restent fixés à 9 heures, sauf pour les battues au grand gibier qui sont organisées à 8 heures 30 et les battues aux nuisibles à 7 heures 30.

La chasse est interdite en plaine le matin de chaque battue organisée et dans les bois communaux, entre les battues organisées après la fermeture des lièvres.

Les cartes d'invités seront délivrées par messieurs Alain Perraguin, Régis Rabier, Francis Lay et Roger Bontemps.



## ETAT CIVIL 3<sup>e</sup> Trimestre 2004

### MARIAGE :

Sébastien MANSION  
et Laetitia GIRARD,  
le 28 août 2004

### DECES :

Madeleine ALGRET, Veuve GOURICHON,  
décédée à CHATEAUROUX  
le 30 juin 2004.  
(Acte transcrit le 2 juillet 2004).

Aurélien MONGENDRE,  
décédé à HEUGNES  
le 20 août 2004.

## INFOS PRATIQUES

Mairie de HEUGNES  
Tél : 02.54.39.01.85  
Fax : 02.54.39.07.06  
Adresse messagerie :  
[mairie.heugnes@wanadoo.fr](mailto:mairie.heugnes@wanadoo.fr)

### Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 9 -12 H  
Mardi : 9-12 H  
Jeudi : 9-12 H  
Vendredi : 9-12 H  
Samedi : 9-12 H

### Permanences des élus à la mairie de 11 à 12 H

Lundi : Mme Ginette LABECOT  
Mardi : M. François VANDENBOSSCHE  
Jeudi : M. Bernard GARNIER  
Vendredi : M. Michel TIXIER  
Samedi : M. Bernard GARNIER

# FAMILLES RURALES DE HEUGNES



*L'Association Familles Rurales fait sa rentrée  
Toujours présente pour les personnes qui en ont le  
besoin avec le maintien à domicile, l'adhésion  
(17 € l'année) permet également la participation  
aux différentes activités qui suivent :*

## **LA RUCHE**

En Juillet, 30 enfants étaient présents au Centre de Loisirs ; au programme : le Zoo de Beauval, labyrinthe pop-corn, musée de la sorcellerie, voile à Eguzon et piscine, et bien d'autres activités...

La fête fut une réussite ; nous remercions toutes les personnes qui ont participé ou aidé, les bénéficiaires serviront pour les sorties de l'année prochaine.

## **CLUB DE GYM**

Rendez-vous à la Maison des Associations tous les mardis à 19 heures pour une heure de gym, accessible à tous avec Sandra, notre professeur. Le prix à l'année est de 76 €. Carte Familles Rurales obligatoire. Responsable : M<sup>me</sup> Christine Bourdin – Tél. : 02.54.39.09.25

## **LE CLUB DES JEUNES**

Depuis le mois de mars, notre association compte un nouveau club qui regroupe déjà une douzaine de jeunes de Heugnes âgés de 11 à 16 ans. Déjà très actifs, lors du marché à la ferme des jardins du Nahon et de la Foire de la Pentecôte, afin de gagner un peu d'argent, ils ont pu ainsi participer aux sorties de la Ruche, organiser une « soirée sympa » et faire du camping à Buzançais cet été.

## **LA MARCHE**

Tous les lundis, de 14 heures à 15 heures, rendez-vous devant la mairie. Seule la carte Familles

Rurales est obligatoire. Responsable Sylvie Bonneau : 02.54.39.06.20

## **LE DINER DANSANT**

Samedi 6 novembre à 20 heures. Venez nombreux à la Maison des Associations pour un dîner dansant. Au menu choucroute accompagnée de l'orchestre Mozaïc. Prix : 20 Euros.

Ouvert à tous (avec ou sans carte). Pour réserver, téléphonez au 02.54.39.09.25 – ou au 02.54.39.06.20 ou contactez un membre du bureau.

## **HALLOWEEN**

Mercredi 20 octobre 2004, de 14 à 17 heures à la Maison des Associations. Ouvert aux enfants ayant la carte Familles Rurales. Un après-midi de jeux et d'activités, avec une visite aux habitants du bourg pour récolter des bonbons ! Responsable : M<sup>me</sup> Brigitte Blanc – Tél. : 02.54.39.06.23

*L'association  
reste ouverte à  
toutes nouvelles  
idées.  
Venez nous  
rejoindre.*

# FÊTE DE NOËL

---

*Toutes les associations de Heugnes,  
avec le soutien de la commune,  
organisent une fête de Noël  
pour les enfants de Heugnes  
(de la naissance  
jusqu'à la fin du primaire),  
le samedi 18 décembre 2004, à 14h 30,  
à la maison des Associations.*



## AU PROGRAMME

• **SPECTACLE**, lâcher de ballons, visite du Père-Noël, Concours du plus beau Père-Noël, goûter.

• Pour **DÉCORER LA SALLE** et le sapin, les enfants et les personnes désirant aider pourront venir le mercredi 15 décembre, à la Maison des Associations.

• **CONCOURS DU PLUS BEAU PÈRE NOËL** (ouvert à tous les âges) : les enfants le désirant pourront confectionner chez eux un Père Noël et l'amener le jour de la fête afin qu'un jury composé des présidents des associations, détermine le 1<sup>er</sup> prix.

Si vous avez un ou des enfants non scolarisés (- de 3 ans), vous pouvez vous faire connaître à la mairie et laisser vos coordonnées. Merci.

*Toutes les personnes  
souhaitant s'impliquer dans ce projet  
seront les bienvenues.*



## Cérémonie des Vœux



La cérémonie des vœux  
aura lieu le  
**mercredi 29 décembre**  
à 17h30,  
Maison des Associations.



# MONUMENT AUX MORTS D'HEUGNES

**3 août 1914 : l'Allemagne déclare la guerre à la France.**

**Pour la France seulement, cette guerre comptera 1 353 000 morts et 3 595 000 blessés, mutilés, « gueules cassées » sur 8 410 000 mobilisés en quatre ans – 1 homme sur 5. Dans la tranche d'âge 20 – 35 ans, ce sera 3 hommes sur 4. Imaginez cela actuellement dans le cercle de votre famille, de vos amis...**

**Et ceci concernait vos grands-pères, vos arrière-grands-pères pour les plus jeunes.**

**90 ans après : quel effroi !... Essayons de ne pas oublier trop vite.**



Ils partirent à la guerre comme à la parade, dans leurs beaux habits couleur garance pour les premiers mobilisés. Beaucoup quittaient leur village natal pour la première fois avec la force et l'innocence de la jeunesse, sûrs de la bonne cause et d'une action propre, nette et rapide... Ils plongèrent dans un enfer de boue et de sang qui allait durer quatre longues années.

Chaque jour, dans l'horreur et la souffrance, des hommes jeunes fermèrent les yeux à jamais... en ayant peut-être une dernière pensée pour la mère, la femme, l'enfant, le foyer qu'ils ne reverraient plus.

Dès le 11 novembre 1918, et surtout en 1919, les communes, reconnaissant l'ampleur du sacrifice de leurs enfants, se mobilisèrent afin de consacrer un monument à

leur mémoire, et la plupart d'entre eux furent construits entre 1924 et 1927.

A Heugnes, malgré les élections et le changement de maire au cours de la réalisation du projet, tout alla très vite.

- Le 22 mai 1919, dès la session ordinaire de mai, le Docteur Georges Mirveaux maire, en accord avec son Conseil, « vote une somme de 2 000 F pour l'érection d'un monument en faveur des militaires tués au Champ d'Honneur »

- Le 3 août 1919, le vote porte sur la somme de 12 000 F.

- Le 9 novembre 1919, presque un an après la fin des hostilités, à la session ordinaire de novembre, Monsieur Mirveaux « soumet au Conseil les différents projets

présentés par des maisons spécialisées pour l'érection du Monument Commémoratif à la mémoire des enfants d'Heugnes Morts pour la France. La majorité des parents et des veuves ont choisi la place publique pour l'emplacement du monument ».

Après en avoir délibéré, la Société de Marbrerie Générale à Paris est retenue et l'on « vote une somme de 15 000 F, à prendre sur les fonds disponibles du budget, pour l'achat et la pose du Monument ».

Le Conseil « demande à Monsieur le Préfet, étant donné les augmentations rapides qui se produisent sur les matières premières et la main d'œuvre, de passer de suite un marché de gré à gré avec la Société des Marbreries Générales à Paris, pour les fournitures, par un entrepreneur du pays, du monument dont le type a été arrêté par le Conseil et par la population de la Commune »

- Au 21 décembre 1919, en session extraordinaire, Monsieur Félix Merlin, élu maire le 10 décembre 1919, note :

« Le Conseil municipal, considérant l'urgence de l'achat du Monument public à élever à la mémoire des Morts pour la Patrie. Considérant que le crédit de 2 000 F inscrit à l'état 22 du budget addi-

tionnel est insuffisant et que le budget ne présente pas de fonds libres, décide de contracter, chez Maître Robin notaire à Pellevoisin, un emprunt de dix mille francs (10000 F) remboursable en quatre ans»

Le 12 février 1920, lors de la session ordinaire de février, Monsieur Merlin nous détaille le projet :

«Le Conseil, après avoir délibéré sur la construction d'un Monument public à édifier en l'honneur des Morts pour la France, décide l'acquisition d'un Monument dont les plans sont présentés par Monsieur Lavaud Jean-Baptiste, Entrepreneur à Heugnes et charge Monsieur le Maire de traiter avec cet entrepreneur aux conditions ci-après :

Monsieur Lavaud s'engage à fournir à pied d'œuvre, sur la place publique d'Heugnes et à effectuer le montage et la pose d'un Monument Commémoratif aux Morts de la guerre, aux conditions suivantes :

Le présent marché comprend la fourniture entière du Monument, tel qu'il est représenté et côté au dernier d'exécution ci-annexé :

La pierre sera de la nature dite granit belge, en provenance des carrières d'aulnoy (Nord) et pour laquelle des échantillons en double exemplaire seront déposés à la Mairie d'Heugnes.

Le Monument recevra sur la face avant et les deux côtés du fût, 3 plaques en granit rosé dur poli, destinées à recevoir les inscriptions

mentionnées aux dessins d'exécution ; Le prix à payer par la Commune d'Heugnes à Monsieur Lavaud comprenant : fourniture, transport, pose du Monument sur un massif de fondation en maçonnerie de moellon du pays non gélif et béton de chaux hydraulique formant empattement de 0, m25 minimum de chaque côté des plus grandes dimensions en largeur du rade ; la taille, montage, frais d'échafaudage et toute réfection sera de onze mille cinq cents francs. Il est toutefois entendu que la Commune d'Heugnes remboursera à Monsieur Lavaud la différence entre les prix actuels de transport par Chemin de Fer et ceux qui seront réellement payés pour le transport du Monument dans un délai de 5 mois maximum à dater de la signature du marché - délai dans lequel l'entrepreneur s'engage à livrer et effectuer le montage du Monument. Les inscriptions seront faites sur les plaques en granit dur poli, en lettres gravées et dorées à l'or fin de 0, m05 minimum pour la face avant et 0, m03 de hauteur pour les plaques de côté.

Le prix de la gravure et dorure de l'inscription sur la face avant du Monument est compris dans le prix forfaitaire ci-dessus du monument. Le prix de la gravure et dorure de l'inscription des noms des Morts pour la France sur les plaques de côté sera payé en sus au prix unitaire de deux francs la lettre quel que soient la lettre et le nombre des

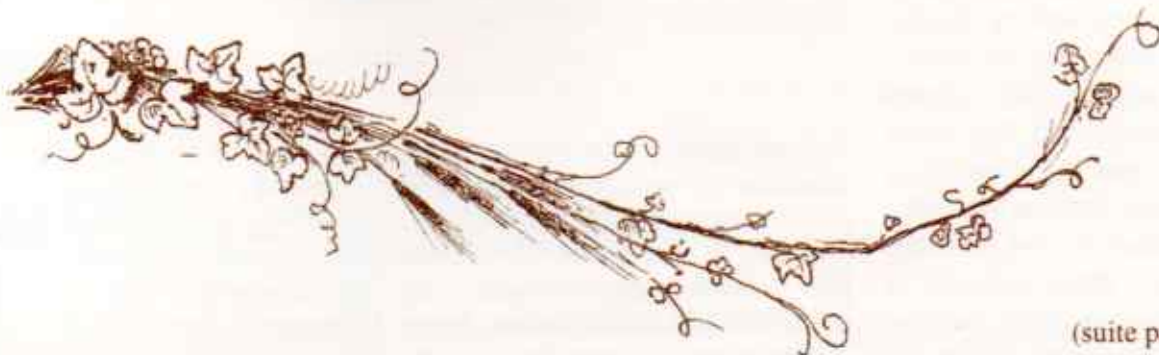
lettres ; les points et les filets ne seront pas comptés en supplément.

Le paiement sera effectué de la façon suivante : onze mille francs dans les 15 jours qui suivront la pose du Monument et le solde, à titre de retenue de garantie, dans un délai de 6 mois à dater de l'achèvement des travaux. Les frais d'enregistrement et de timbre de la présente commission sont à la charge de l'entrepreneur».

- Le 7 novembre 1920, à la session ordinaire de novembre 1920, on ne trouve pas la réception mais le décompte définitif des travaux qui s'élèvent à 14270,50 F. Et l'on peut penser que la première cérémonie devant le Monument aux Morts, au pied de l'Eglise, eut lieu le 11 novembre 1920.

Par hasard ou par choix délibéré, cette liste des disparus était écrite sur ce « granit belge » provenant lui-même, symboliquement, du Nord de la France, là où tant de soldats avaient connu l'enfer et y étaient encore ensevelis. Et c'est au rythme lent du BA que ce bloc de granit avait été acheminé en gare d'Heugnes, ce même BA qui avait emmené les soldats mobilisés quelques années plus tôt...

Le dernier recensement avant la guerre avait eu lieu en 1911 : la commune comptait 1054 habitants. 64 disparurent en quatre ans soit 6,07 % de la population locale - un des plus importants pourcentage comparé aux autres communes.



(suite page suivante)

## VOICI CETTE LONGUE LISTE DES NOMS :

- |                                    |                              |
|------------------------------------|------------------------------|
| 1- Allard Auguste                  | 33- Guilpain Emile           |
| 2- Bailloux Joseph Arthur          | 34- Guilpain Paul            |
| 3- Barillet François               | 35- Henault Paul Emile       |
| 4- Berton Alfred                   | 36- Jollet Jean-Baptiste     |
| 5- Blanchet Alphonse               | 37- Lafrais Elie Isidore     |
| 6- Blanchet Athanase*              | 38- Lay Marcel Camille       |
| 7- Blanchet Louis Victor*          | 39- Lecomte Marcellin *      |
| 8- Bonneau Marie Edmond            | 40- Lecomte Raoul*           |
| 9- Bottin Léon Louis Jacques       | 41- Lignelet Alexandre       |
| 10- Bottin Louis                   | 42- Louet Emile              |
| 11- Bourbon Camille                | 43- Madelain Auguste         |
| 12- Bourbon Fernand                | 44- Madelain Ernest Paul     |
| 13- Bouteau Ernest*                | 45- Moreau Marcel            |
| 14- Bouteau Jules*                 | 46- Mousset Ernest           |
| 15- Boyn Armand*                   | 47- Nault Albert Joseph      |
| 16- Boyn Pierre Gustave*           | 48- Palteau Paul             |
| 17- Brochand Alain                 | 49- Paulmier Edmond*         |
| 18- Cassault René Baptiste Louis   | 50- Paulmier Edouard Marcel* |
| 19- Charbonnier Jean-Baptiste      | 51- Paulmier Misaël          |
| 20- Charron Alphonse Gustave       | 52- Penin René               |
| 21- Charron Marcel                 | 53- Perrin Louis             |
| 22- Charron Rémy Arthur            | 54- Point Firmin Daniel      |
| 23- Chauveau Camille Julien Joseph | 55- Quillet Jules            |
| 24- Cheroux Joseph                 | 56- Renault Léon Benjamin    |
| 25- David Joseph Auguste           | 57- Robin Auguste Georges    |
| 26- Doireau Alphonse*              | 58- Robin Maxime Auguste     |
| 27- Doireau Armand Louis*          | 59- Savard Auguste Ernest    |
| 28- Fontenas Victor Edmond Henri   | 60- Thibault Joseph Marie    |
| 29- Freteau Arthur Gustave Emile   | 61- Tixier Paul Octave       |
| 30- Gaugry Fernand                 | 62- Trochet Louis Eugène     |
| 31- Godard Louis Octave            | 63- Vignale Henri            |
| 32- Grollier G.                    | 64- Villemont Etienne        |

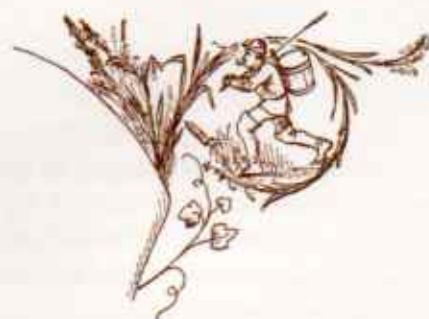
\* Fratrie Quand Ils Portent Le Même Nom

La liste figure également dans le transept nord de l'Eglise ainsi que sur la stèle centrale au cimetière et sur deux tableaux à la mairie.

56 noms à l'Eglise, 60 noms à la Mairie, 61 noms sur le Monument aux Morts, 62 sur la stèle du Cimetière... Les soldats encore ensevelis dans les Tranchées et dont les corps n'avaient pas été retrouvés, ont été déclarés « Morts pour la France », bien après la fin de la Guerre par le Tribunal Civil de Châteauroux, au fur et à mesure des mises à jour, ce qui pourrait expliquer cet état de fait.

«*Requiem aeternam, dona eis domine*» citation Eglise d'Heugnes «Seigneur, donnez-leur le repose éternel.

GL



## ASSOCIATION CANTINE SCOLAIRE

L'effectif des enfants prenant leur repas à la Cantine reste stable : 18 cette année contre 19 l'année dernière. Il a été servi 2213 repas aux enfants et 214 repas au personnel enseignant. Malgré les augmentations de prix, la situation financière de l'association est relativement bonne. Ainsi, en comparant les deux dernières années scolaires, nous constatons une certaine stabilité.

On remarque qu'une ponction de 300 uros a été opérée sur le livret d'épargne en début d'année scolaire pour régler différents

	2002-2003	2003-2004
En caisse liquide	4,76 €	15,86 €
CCP	302,49 €	635,75 €
LIVRET A	1 213,28 €	943,92 €
<b>TOTAL :</b>	<b>1 520,53 €</b>	<b>1 595,53 €</b>

achats, mais que ce retrait n'a pu être comblé en cours d'année.

L'association se réunira le mardi 5 octobre 2004, à 20 heures en mairie de HEUGNES. Il sera question, entre autre, de fixer un nouveau prix du

repas. Une augmentation de 10 centimes serait souhaitable. Par ailleurs, la municipalité étudie actuellement le remplacement de la gazinière qui donne bien des soucis à la cantinière.

F.V.